



N° D/22/276 /C/MFPRA/DGC/SUR/SE/SAPE/BI

Yaoundé, 03 OCT 2017

Communiqué RADIO – PRESSE

Le Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative invite les personnels enseignants désignés dans le tableau ci-dessous, lauréats de l'ENS de Maroua en cours d'intégration, à bien vouloir compléter leur dossier de prise en charge par les pièces substantielles requises sis à la porte 221 du bâtiment principal abritant les services centraux de son département ministériel.

Il s'agit de:

	NOMS ET PRENOMS	ECOLE NORMALE / PROMO.	PIECE(S) A FOURNIR
1	ABDOULAYE GADJI	ENS de Maroua / DIPEN I	Photocopie certifiée conforme de l'acte de naissance revêtu d'un timbre fiscal .
2	ANGUELEWAI Martin	ENS de Maroua / DIPES 2	Certificat d'individualité – Le nom <i>ANGUELEWAI Martin</i> tel qu'indiqué sur l'acte de naissance est différent de <i>ANGUELEWAI</i> sur le certificat collectif de prise de service.
3	BALLO André	ENS de Maroua / DIPEN I	Photocopie certifiée conforme de l'acte de naissance revêtu d'un timbre fiscal .
4	GNOWE	ENS de Maroua / DIPCO II	- Date de naissance irrégulière - Faire établir une nouvelle copie certifiée de l'acte de naissance avec date de naissance conforme (30/04) ; - Jugement supplétif qui atteste l'établissement dudit acte.
5	KAGOMBE KEDA Mathieu	ENS de Maroua / DIPEN I	Photocopie certifiée conforme de l'acte de naissance revêtu d'un timbre fiscal .

6	KOITAYOU Dominique	ENS de Maroua / DIPES I	Certificat d'individualité – Le nom <i>KOITAYOU Dominique</i> tel qu'indiqué sur l'acte de naissance est différent de <i>KOITAYOU Dominique</i> sur le certificat collectif de prise de service.
7	LDAKNA VILDAY Christophe	ENS de Maroua / DIPES II	Certificat d'individualité – Le nom <i>LDAKNA VILDAY Christophe</i> tel qu'indiqué sur l'acte de naissance est différent de <i>LDAKNA Christophe VILDAY</i> sur le certificat collectif de prise de service.
8	MAÏRAMA MALLOUM, épouse MAMADOU	ENS de Maroua / DIPES II	Certificat d'individualité – Le nom <i>MAÏRAMA MALLOUM</i> tel qu'indiqué sur l'acte de naissance est différent de <i>MAÏRAMOU MALLOUM</i> sur le certificat collectif de prise de service.
9	NTAMACK MINYEM Nadia Honorée	ENS de Maroua / DIPES I	Certificat d'individualité – Le nom <i>NTAMACK MINYEM Nadia Honorée</i> tel qu'indiqué sur l'acte de naissance est différent de <i>NTAMACK MINYEM Nadia Honoré</i> sur le certificat collectif de prise de service.
10	VONDOU NGALBAÏDI Innocent	ENS de Maroua / DIPES I	Certificat d'individualité – Le nom <i>VONDOU NGALBAÏDI Innocent</i> tel qu'indiqué sur l'acte de naissance est différent de <i>VONDOU NGALBA</i> sur le certificat collectif de prise de service.
11	ZEBDANG Augustin	ENS de Maroua / DIPES I	Photocopie certifiée de l'acte de naissance.

AMPLIATIONS :

- MINFOPRA/SG
- MINESEC/DRH
- MINFOPRA/CELCOM
- MINFOPRA/SITE WEB

Pour le Ministre de la Fonction Publique
et de la Réforme Administrative
et par Délégation,
Directeur de la Gestion des Carrières



Houme Batindi Hervé Brice
Administrateur Civil Principal